

AVIS PUBLIC

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément au règlement de zonage
Numéro 160-2017

Prenez avis que lors de la séance 8 avril 2025, à compter de 19h30, à l'hôtel de ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lot : 5 743 418

Matricule : 5407 09 2787

Propriétaire : Monsieur Yves Bélisle

Nature de la demande :

La dérogation mineure a pour but de permettre un agrandissement de type bas côté de 12 pi X 32 pi du bâtiment accessoire existant de 22 pi X 32 pi pour une superficie totale de 101 m², soit une dérogation de 36 m².

Lot : 5 745 118

Matricule : 5307 06 8532

Propriétaire : Monsieur Patrick Alie

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure est pour permettre la construction unifamiliale isolée sur un lot ayant un frontage de seulement 8,47 m. alors que le minimum requis pour un lot desservi est de 18 m. soit une dérogation de 9,53 m.

DONNÉ à Pierreville, le 25 mars 2025

Lyne Boisvert, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lyne Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Pierreville, certifie avoir publié l'avis public relatif aux demandes de dérogations mineures de monsieur Yves Bélisle sur le lot 5 743 418 et monsieur Patrick Alie sur le lot 5 745 118, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 9 h et 17 h, ce 25 mars 2025.

DONNÉ à Pierreville, ce 25 mars 2025

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière